Programme spécifique de recherche RDT: biomédecine et santé (1994-1998)

1994/0087(CNS) - 30/03/1994 - Document de base législatif

La proposition de décision vise à établir un programme spécifique de recherche et de développement technologique et de démonstration en biomédecine et santé pour la période 1994-1998. - Montant estimé nécessaire: 336 millions d'écus. - Objectif général du programme: contribuer à améliorer l'efficacité de la recherche en médecine et santé, en assurant une meilleure coordination des activités de recherche des Etats membres et en assurant l'application des résultats grâce à une coopération et une mise en commun des ressources au niveau communautaire. - Domaines couverts par le programme: recherche sur le SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses; recherche sur le cancer; recherche pharmaceutique; recherche sur le cerveau; recherche sur le génome humain; recherche en médecine du travail et environnementale; recherche sur les maladies ayant un fort impact sociologique (maladies cardiovasculaires, maladies chroniques et vieillissement, maladies rares); recherche en santé publique y inclus les services de santé; technologie et ingénierie biomédicale; éthique biomédicale. La participation au programme est ouverte, avec soutien financier de la Communauté, à toutes les entités juridiques établies dans la Communauté ou dans un pays associé, suite à un accord conclu avec ledit pays tiers, ainsi qu'au Centre Commun de recherche. Le programme sera réalisé au moyen d'actions à frais partagés, d'actions concertées, de mesures spécifiques et de mesures d'accompagnement relatives à la coopération internationale, à la diffusion des résultats et à la formation des chercheurs et utilisateurs. La Commission est autorisée à ouvrir des négociations, en vue de la conclusion d'accords internationaux avec des pays tiers européens afin de les associer à tout ou partie du programme.